

Tract de la CGT CIAS de Montignac du 15 novembre 2013.

*"Le Maire/président du CIAS de Montignac a réuni les aides à domicile et les auxiliaires de vie le mardi 12 novembre à la salle des fêtes. Il s'agissait de présenter au personnel la situation du CIAS et de répondre aux questions d'ordre social posées notamment par la CGT. Sept responsables de l'union locale de Terrasson et de l'union départementale CGT ont accueilli les agents à l'entrée de la salle des fêtes en distribuant un tract d'information en accord avec les syndiquées du CIAS. Très rapidement, un élu de la mairie de Montignac a sommé les militants CGT de dégager, considérant illégal de distribuer des tracts. Puis aussitôt, à la demande du Maire/président, une fourgonnette de la gendarmerie flanquée de 3 représentants des forces de l'ordre est arrivée. Trois minutes plus tard, une seconde fourgonnette se présente avec 3 gendarmes supplémentaires. Enfin, pour clore le rassemblement, le chef de brigade accompagné d'un collègue arrive en Clio. Huit fonctionnaires de gendarmerie pour sept militants CGT, c'est un bon équilibre pour assurer la sécurité des citoyens, mais pas forcément pour les finances publiques. Après un contrôle courtois par la maréchaussée, les militants CGT ont poursuivi la distribution de tracts et ont attendu la fin de la réunion. D'entrée de jeu, le Maire/président a informé les agents de la présence de 4 membres du conseil d'administration sur les 16 convoqués à cette assemblée. « Ceux qui ne sont pas venus sont des lâches ». Voilà donc la considération qu'a ce président envers les membres qui ont choisi de ne pas participer à cette réunion à sens unique. Les intéressés apprécieront..."*

*Il s'agit d'un désaveu pour le Maire/président désormais isolé, mais, qui persiste à croire que lui seul a toujours raison... C'est dans cette ambiance tendue que le Maire/président a fait son « one man show » pendant deux heures et demie. La parole monopolisée par le Maire/président, le personnel avait peu d'espace pour intervenir. Dès lors qu'une salariée réussissait à prendre la parole et porter la contradiction aux affirmations, c'est avec mépris que le patron des aides à domicile répond ; « vous ne comprenez rien, achetez-vous un cerveau ! » Dans cette ambiance crispée, un membre du conseil d'administration, qui n'est pas lâche et bras droit du président, s'en prend à une autre aide à domicile ; « c..., tais-toi ou tu vas prendre mon poing dans... ! » On aurait pu penser que le Maire/président serait intervenu pour demander à son bras droit de s'excuser de tenir des propos corrects à l'égard du personnel. Il n'en n'a rien été. Ces élus seraient-ils misogynes ? Mais, pourquoi se gêner puisque des membres de l'extrême droite et leur journal "Minute" insultent la ministre de la justice Taubira (...). L'aide à domicile insultée a décidé de porter plainte contre ce membre du conseil avec le soutien du syndicat. La responsabilité du Maire/président est aussi engagée. Voilà, ça c'est le dialogue social, c'est le management efficace au CIAS de Montignac.*

*Insultes et désaveu*

*Concernant la réponse aux revendications du personnel, le Maire/président n'a rien réglé. Il fait du bricolage pour éviter de prendre ses responsabilités, interprète la réglementation et les textes de loi. « Si tout ça finit en justice, le CIAS fermera et ce sera de votre faute et celle de la CGT ». Décidément, après les insultes, ce sont les mensonges et les menaces que le Maire/président cherche à imposer et tente de créer la division entre les salariées. Pourtant, les revendications principales des agents s'appuient en toute légitimité sur le code du travail et sur le statut de la fonction publique. Annualisation et organisation du temps de travail, mise à niveau des contrats de travail, intégration du temps de trajet d'un bénéficiaire à l'autre dans le temps de travail, donc dans les plannings. Paiement des heures supplémentaires, remboursement des frais kilométriques, obtention du repos compensateur (travail du week-end et des jours fériés), plan de titularisation, plan de formation et actions de prévention liées à la pénibilité du travail... Elles demandent un dialogue social calme, serein et mutuellement respectueux. Elles demandent que leur métier soit reconnu comme un véritable service public répondant à un besoin social à l'égard des personnes âgées. Ces revendications participent à un objectif : Le respect et le droit de vieillir dans la dignité. Devant l'absence de dialogue social et le refus d'examiner les demandes du personnel, la CGT a décidé de saisir le Tribunal administratif. Tout ceci aura un coût financier pour le CIAS, mais visiblement le Maire/président s'en fiche puisque ce sera de l'argent public, l'argent des contribuables qui paiera les factures des frais de justice. Les aides à domicile et auxiliaires de vie, accompagnées par leur syndicat, appellent la population à la solidarité et au soutien de leurs démarches et de leurs revendications en signant la pétition."*